



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Alcoolisme

Question écrite n° 42563

#### Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la procédure de gel budgétaire qui frappe, comme l'an dernier, les crédits affectés pour 1996 à la lutte contre l'alcoolisme. Lui rappelant que cette dernière est régulièrement qualifiée de « priorité nationale » par le Gouvernement - notamment pour refuser d'amender la loi dite Evin -, il lui demande si l'éradication de ce fléau social est bien toujours d'actualité ; dans ce dernier cas, il le remercie de bien vouloir lui préciser quelles sont ces intentions à ce propos.

#### Texte de la réponse

L'alcool constitue un grave fléau social : en effet, chaque année, la consommation d'alcool est responsable de la mort d'environ 50 000 personnes, soit 10 % de la mortalité. L'alcoolisme au volant est l'une des causes importantes des accidents de la circulation et le nombre des condamnations pour conduite en état alcoolique représente plus de 20 % de l'ensemble des condamnations prononcées. En outre, la consommation excessive d'alcool intervient dans le mécanisme de l'exclusion, dont elle constitue aussi une conséquence fréquente. C'est pourquoi la lutte contre l'alcoolisme reste une priorité de la politique de santé publique. En 1996, l'Etat a engagé plusieurs actions. Il a, d'une part, attribué un taux d'évolution de 2,28 % aux structures spécialisées de lutte contre l'alcoolisme. D'autre part, dans le cadre des conférences de santé publique, il a engagé dans seize régions ayant retenu l'alcool comme déterminant prioritaire de santé des actions de formation à l'attention des acteurs de soins non spécialisés et des intervenants sociaux. De plus, dans le cadre des crédits destinés à financer des actions de lutte contre l'exclusion, il a prévu de financer des consultations avancées des structures spécialisées de lutte contre l'alcoolisme vers les lieux de vie ou lieux d'accueil des personnes en situation de précarité. Enfin, des équipes d'alcoologie de liaison intra-hospitalières seront créées afin d'améliorer la prise en charge à l'hôpital des personnes en difficulté avec l'alcool.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Rochebloine François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42563

**Rubrique :** Santé publique

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 septembre 1996, page 4676

**Réponse publiée le :** 16 décembre 1996, page 6647